



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Frais administratifs

Des frais administratifs de **3.00€ HT** seront appliqués pour chaque facture transmise par courrier.

Frais d'étude / gabarit / plans

Facturation d'un forfait de base à partir de : **40.00€ht** ;

Toute autre étude ou support hors standard feront l'objet d'une tarification spéciale.

**Nous réservons l'usage des gabarits uniquement pour des formes dont la mise en œuvre demeure trop complexes ou non présente dans notre catalogues formes ; Ces gabarits devront être réalisés à la côte finie et dans des matériaux rigides et indéformables ; Vous avez la responsabilité des côtes ou supports fournis par vos soins, notre garantie ou responsabilité ne pourra être engagée » ; Pour toute commande selon support, c'est bien le support qui fais foi dans le contrôle dimensionnel.*

Lavage du verre : lavage et conditionnement standard individuel : **8.00€ ht par volume standard** (hors majoration dimensions)

Emballage et conditionnement hors standard : Sur devis

Prototype et échantillons : sur devis

Livraisons

Nos ventes sont faites « départ » de nos ateliers. Les livraisons nécessitent l'accord préalable de nos services. Elles sont réalisées par nos propres moyens et selon notre circuit de livraison professionnel ; un forfait de participation de **50€ HT** sera facturée pour toute livraison inférieure à **200€ HT** :

Dans le cas de livraison en dehors de ce circuit*, et si accord de faisabilité par nos services, une participation forfaitaire sera demandée

Exemple de services supplémentaire et en sus dans notre circuit de livraison :

Livraison sur chantier : forfait à partir de 95.00€ HT

Livraison à l'adresse du client : forfait à partir de 45.00€ HT

- **Cad les livraisons** : hors adresse du client enregistré, en dehors de la zone géographique habituelle, hors jours habituels, sur chantier, ou ne répondant pas aux conditions d'accès habituelles.

Les temps maximums de déchargement alloué étant de **30mn**, les heures passées au-delà de ce temps (attente) seront facturées à **80.00€ HT de l'heure**

Reprise des produits/agrès

Dans le cadre de nos tournées, et après accord de nos services, nous contribuons au recyclage des produits verriers et offrons la possibilité de reprise de vitrages destinés au rebut ; les modalités de la reprise et les conditions tarifaires seront déterminées au préalable par écrit.

De même, les reprises d'agrès sont soumises à conditions.

Fabrication urgente

Après accord de faisabilité de notre part, la fourniture de produits en urgence sera facturée avec une plus-value de **15.00€ HT par volume**.

Majorations

Les vitrages en formes sont classés selon un catalogue de forme et soumis à des majorations ; Tout comme les grands volumes ; Celles-ci sont mises à votre dispositions sur notre tarif général.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que les dispositions particulières à nos tarifs, annulent en tant que de besoin les précédentes et sont modifiables sans préavis. Elles priment sur les conditions générales d'achat des clients.

Sauf convention spéciale écrite, toute commande comporte de plein droit de la part de l'acheteur l'acceptation immédiate de l'ensemble de nos conditions générales de vente (mise à sa disposition et affichée).

Tous les documents internes de l'Entreprise sont notre propriété ; toute personne en ayant une utilisation extérieure et sans y avoir été strictement autorisé par La Direction, pourra être poursuivie et sanctionnée selon la faute commise.

TARIFICATION & COMMANDES

Notre tarification s'entend départ usine, **hors taxes et surcote énergie inclus ; elle ne constitue pas une offre.** Nos propositions commerciales sont valables **1 mois à compter de leur date d'émission** ; elles sont calculées en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de l'acceptation de la commande et sont facturées selon la tarification en vigueur au jour de la livraison, sauf stipulation écrite contradictoire.

Pour les produits **facturés au m²**, les dimensions, superficies et prix sont déterminés avec **deux décimales**, toute fraction de la deuxième décimale étant arrondie à l'unité immédiatement supérieure. Pour les volumes autres que rectangles ou carrés, la surface considérée est celle du rectangle ou du carré circonscrit. En fonction des produits, une surface minimum de facturation est applicable (se reporter au devis ou tarifs en vigueur).

Le devis et délai de mise à disposition sont élaborés selon les caractéristiques et spécifications techniques qui nous sont communiqués lors de la demande du client ; l'intégralité des éléments nécessaires à la bonne exécution de la commande doit y être joint (cf. fiche « procédure finitions spécifiques) ; Sans quoi, l'offre et le délai pourront être réévalués en fonction.

Nos devis ainsi que tous éléments qui les accompagnent restent notre propriété. Ils ne sauraient être communiqués à des tiers sans notre autorisation à peine de dommages et intérêts.

La validité d'une commande est conditionnée par l'émission d'un accusé de réception (**ARC**) émis par nos services et **qui nous lie, dès lors qu'il vous est transmis** ; ce dernier implique **l'adhésion complète et irrévocable du client à nos conditions générales et particulières de vente en vigueur, ainsi qu'aux dispositions tarifaires précisées.**

Pour toute **livraison différée ou modification en cours de traitement** et du fait du client, des frais de stockage et de manipulations supplémentaires pourront être facturés.

FACTURATION & CONSIGNATION

Les agrès non récupérés lors de la livraison feront l'objet d'une consignation forfaitaire à l'unité. Elle sera annulée par avoir à la restitution des agrès.

Dès la livraison au client de la marchandise et de l'agrès la supportant, un **transfert de responsabilité** s'opère si bien que le vendeur ne saura être tenu comme responsable sur le fondement de l'article 1384 alinéa1 du Code civil de tout type de dommages causés par l'agrès.

Le client s'engage à stocker puis à restituer au vendeur tous les supports/agrès ayant servis à transporter sa marchandise dans un délai de **30 jours maximum** à compter de la signature du bon de livraison.

Pendant toute la durée du stockage des agrès, le client s'engage **à utiliser l'agrès dans le respect des règles de l'art.**

Au cas où le client ne respecterait pas l'obligation de restituer les agrès dans ce délai et/ou en cas de restitution des agrès en mauvais état, il devra verser au professionnel du verre, à titre d'indemnité et sans mise en demeure préalable, la somme correspondante au **montant de l'agrès manquant et/ou défectueux.** La mise en œuvre de cette clause ne porte pas atteinte à la mise en œuvre d'autres sanctions.



Quel que soit le régime, **la livraison est facturée à la date d'expédition des marchandises, aux prix et conditions en vigueur à cette date.**

Face à l'inexécution totale ou partielle de ses engagements par l'acheteur, nous nous réservons la faculté de mettre fin au contrat par simple lettre recommandée avec accusé de réception, et ceci sans préjudice des dommages et intérêts que nous pourrions avoir à réclamer. En cas de changement de situation du client, décès du dirigeant, incapacité, dissolution ou modifications juridiques, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou d'annuler le solde.

L'acheteur devra conserver les marchandises de telle manière qu'elle ne puisse être confondue avec d'autre matériel, et notamment préserver le **marquage d'identification**.

A défaut de paiement intégral, l'acheteur s'engage à **restituer la marchandise** et prendra les frais éventuels de remise en état à sa charge.

Celles de nos marchandises conditionnées en agrès normalisés ne sont livrées qu'aux acheteurs, disposant en permanence de moyens de déchargement et de manutention tels que pont, palan, chariot élévateur d'une force suffisante.

Une facture est établie pour chaque commande. Cette facture comporte les mentions prévues par l'article L.441.3 du code du commerce.

Le transfert de propriété des marchandises est subordonné au paiement complet du prix et des ses accessoires nonobstant toute clause contraire. Le client prendra en charge, des remises au transporteur en vue de leur acheminement vers le lieu de livraison stipulé dans la commande, les risques de perte et de détérioration des produits vendus, ainsi que les dommages qu'ils pourraient occasionner.

FABRICATION

Nos productions sont réalisées selon les pratiques professionnelles de la miroiterie répondant aux normes de tolérances en vigueur.

Notre charte interne s'appuie sur 3 règles de base : **respect, rigueur et confidentialité**

La production est soumise aux aléas d'influence fortuite et de variation intrinsèques à la matière première. En conséquence, nous ne pourrions être tenus responsables de vices cachés qui surviendraient accidentellement dans les produits concernés ni apporter quelque garantie que ce soit en la matière.

Les produits ou accessoires proposés par Style Verre sont ceux préconisés par nos fournisseurs et/ou fabricants professionnels ; Ils sont vendus avec leurs notices d'utilisations et/ou de mises en œuvres ; Nous ne pourrions être tenu pour responsable de l'utilisation et mise en œuvre qui en sera faite.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que nos produits répondent à des usages et préconisations spécifiques et de ce fait, **il est toujours préférable d'y associer les produits proposés par nos services.**

Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de commande non-conforme aux besoins du client, d'erreur reconnue dans la livraison d'une commande, de conditions ou de modes d'utilisations, pose ou montage inappropriés d'un produit, de son emploi alors qu'il présente un vice apparent ou de produits/solutions utilisés autres que ceux vendus et proposés par Style Verre.

Nous récusons toute responsabilité pour dommages indirects, qu'elle qu'en soit l'origine.

Sont notamment considérés comme tels les achats à des tiers de marchandises, produits de montage ou collage, frais de main-d'œuvre et de déplacement, pénalités, frais de magasinage, préjudice résultant d'un retard ou de l'inexécution d'un travail, etc.

Les conseils oraux, publicitaires, sur no(s) sites ou autres supports commerciaux, sur l'emploi le plus judicieux de nos produits sont donnés à titre indicatif et sans engagement de notre part.

Notre Société n'est pas responsable de l'emploi des marchandises présentant un vice apparent non relevé à la livraison.

Nous ne sommes jamais responsables des dommages indirects ni de ceux résultants d'une mise en œuvre de nos produits on conformes à la réglementation.

En cas d'annulation d'une commande ou modification de celle-ci au cours du processus de fabrication, les produits seront mis à disposition et facturés en fonction des opérations de transformation effectuées.



Sont recevables, les seules réclamations **ÉCRITES présentées dans les huit jours calendaires de la réception des marchandises et sous réserve d'acceptation par notre service qualité** après retour et contrôle de nos marchandises. Passé ce délai, AUCUNE RÉCLAMATION ne pourra être admise.

Le travail à façon, tout comme les conditions spéciales sur les chutes sont des **services spécifiques accordés** par Style Verre ; dans ce cas de fourniture de la matière première par un tiers, ou prise en l'état dans le cas des chutes, nous ne pourrions accepter **aucune réclamation** liée à la casse, la qualité du produit de base propre ou justifiant de la non qualité de la transformation réalisée. Les travaux effectués sur ces produits confiés sont toujours effectués aux risques et périls du client, sans aucune garantie ni responsabilité de notre part, ni aucune obligation de remplacement. Toutes les plus-values en matière de forme, épaisseurs, dimensions, ou autre majorations en vigueur, peuvent être applicables en sus des prestations et sur la matière fournie. Le lavage ou conditionnement spécial des produits n'est pas compris, ni avant, ni après la transformation à réaliser.

Notre conditionnement est uniquement conçu pour le transport de nos produits. Tous emballages ou agrès spécifiques donneront lieu à une facturation supplémentaire.

ÉCHANTILLONS & PRODUITS SPÉCIFIQUES

Les échantillons payants sont fournis à titre indicatif, sans aucune garantie de stricte conformité de la livraison. Les teintes de nos produits peuvent varier légèrement suivant la composition des matières employées ou les différences sur les bains employés ; en conséquence, nous ne garantissons pas l'absolue conformité de ces teintes avec les échantillons ou les commandes précédentes.

Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les caractéristiques de nos produits et/ou la liste des produits stockés et portés sur nos documents tarifaires ou publicitaires.

PRECONISATIONS, MISE EN ŒUVRE ET CONSEILS TECHNIQUES

Nous vous rappelons que notre gamme de produit requiert des préconisations d'emploi, des consignes de stockage, de transport, de manutention et de mise en œuvre spécifiques ; la validation de commande du client vaut pour connaissances et application par ses soins de ces préconisations**. Toutes *dégradations et/ou malfaçons constatées post pose ou montage effectuées par le client ne sont pas de notre responsabilité.*

***Notre service commercial tient ces documents à votre disposition sur votre demande, il pourra vous les remettre ou vous les faire parvenir ; Il est à votre disposition pour vous conseiller sur l'aspect produit et technique de notre métier en tant que miroitier professionnel mais sa responsabilité ne saura être engagé sur la partie mise en œuvre et/ou choix « esthétique » des produits choisis par le client.*

EXTENSIONS DES CONDITIONS DE VENTE

Les présentes conditions de vente s'appliquent également aux différents accessoires que nous sommes amenés à fabriquer ou à revendre, tant pour faciliter la pose ou la mise en œuvre de nos produits que pour des fins différentes.

TRANSPORTS ET LIVRAISONS

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même lorsqu'elles sont franco de port. Il appartient au destinataire de faire les réserves éventuelles nécessaires auprès du transporteur et avant de prendre livraison de la marchandise ; Lesdites réserves doivent être transmises dans les **2 jours qui suivent la livraison et par lettre recommandée** conformément à l'article L133.3 du code de commerce. Selon les conditions commerciales préalablement convenues entre client et fournisseur, le transport sera ou non compris dans le prix de vente HT annoncé et transmis ; dans tous les cas celles-ci seront précisées sur le cahier des charges validé ou ARC.



Le service réception du client doit assurer le contrôle des marchandises à réception et dans le temps imparti de notre chauffeur, c'est-à-dire **maximum 30mn** ;

Le contrôle donne lieu au retour de nos bons de transport signé et agrès mis à notre disposition.

Toutes incapacités de réception des marchandises par le client doivent nous être stipulées **au minimum 24h avant la date de livraison** confirmés par nos services ; à défaut, des frais complémentaires liés au déplacement seront facturés.

Dans le cas exceptionnel où les marchandises doivent être acheminées par un autre moyen de transport que celui existant, celles-ci voyagent aux risques et périls de l'acheteur. En aucun cas nous ne pouvons être déclarés responsables des avaries survenues en cours de route.

De même, nous nous réservons le droit de refuser d'assurer la livraison si les conditions d'accès sont jugées difficiles et/ou dangereuses.

Dans leur intérêt, les destinataires sont engagés à vérifier l'état des envois au moment de la livraison par la SNCF, les transporteurs routiers, maritimes, fluviaux, aériens ou autres, et en cas d'avarie, à conserver leurs recours dans les formes et délais indiqués par la loi.

A moins de stipulation contraire de l'acheteur nous demandons toujours l'application des tarifs spéciaux de transport les plus réduits, sans aucune responsabilité de notre part.

DÉLAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison annoncés ont un caractère indicatif. **Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.**

De la même manière nous ne pouvons garantir le délai de livraison :

- De marchandises devant supporter des traitements spéciaux (comme le trempage par ex) ;
- En cas de force majeure tels que mobilisation, guerre, grève, épidémie, incendie, arrêt imprévu de four, accident de matériel, pénurie de moyens de transport ou tous autres faits analogues qui suspendent de plein droit l'exécution des ordres et nous dégagent de toute responsabilité et de tous dommages et intérêts quelconque pour retard de livraison ou exécution des commandes ;
- De commandes nécessitant leurs exécutions par des pièces fournis par le client (gabarit, plan, accessoires, etc.)

Toute **modification de délai** faite par le client sur des commandes en cours, nécessite des manipulations supplémentaires délicates des produits par notre service expédition ; Ce coût supplémentaire sera **facturable en sus** ;

Toute livraison produits non exécutées faute de **non présence sur le lieu de la personne en charge de la réception, donnera lieu à une facturation supplémentaire pour « re-livraison »** ;

Dans tous les cas **la marchandise ne pourra être laissée sur place** (sauf dispositions préalables et exceptionnelles avec « décharge » écrite et convenue entres nous) et sera retournées en nos ateliers, **des frais de stockage** pourront être facturés (cf. mention dans paragraphe « tarification et commande »)

ENLÈVEMENTS EN USINE

Le client doit s'informer, lors de sa commande et auprès du service commercial, des modalités d'enlèvement de sa marchandise (jours – horaires) ;

En cas de dépassement a +8 jours du délai accepté par le client, nous nous réservons le droit d'appliquer des frais de stockage supplémentaire et correspondants à notre cout horaire.

Lorsque les conditions de reprise de nos marchandises sont effectuées par **enlèvement** à nos usines par les soins de nos clients ou d'un transporteur choisi par eux, notre personnel n'est nullement qualifié pour apprécier les qualités du matériel roulant destiné au transport.

Le chargement, effectué par le client ou son préposé, ne pourra, en aucun cas, engager notre participation et de ce fait notre responsabilité en cas de litige sur la marchandise le cas échéant.



PAIEMENT

Pour les clients en compte avec la Société, nos délais de paiement **sont de 30 jours, sans escompte.**

Pour les clients occasionnels, nos règlements sont comptants à la commande.

Toute autre disposition devra être écrite et signée conjointement par le client et la Société.

Si le client renonce à l'exécution de sa commande, ou s'il ne vient pas retirer dans le délai convenu et après mise en demeure restée infructueuse, le contrat résilié de plein droit et les acomptes versés seront acquis.

Toutes les traites doivent nous être retournées au plus tard **dans les 8 jours** suivant leur réception.

En cas de changement dans la situation juridique ou financière du client, nous nous réservons le droit, même après exécution partielle de la commande, d'exiger des garanties pour continuer son exécution.

En cas de prorogation d'échéance et/ou non-paiement au terme convenu, des intérêts de retards calculés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal à partir de la date d'échéance non respectée, seront facturés au client, leur exigibilité étant subordonnées à l'envoi préalable d'une mise en demeure.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra, en outre, suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

Dans le cas où plusieurs échéances seraient dues à la Société, le non-paiement de l'une d'entre elles entraînerait de plein droit l'exigibilité immédiate du solde restant dû.

En cas de résistance abusive, une pénalité de 5% des sommes dues pourra être également exigée avec un minimum de 130.00€ HT à titre de participation aux frais de recouvrement, sans préjudice des frais de justice éventuels.

Sauf conventions contraires, les règlements de nos factures, qui doivent être en notre possession d'une façon effective aux échéances indiquées, sont à effectuer en valeur à l'adresse indiquée.

Toute réclamation de non-conformité doit être effectuée dans les 8 jours et selon la procédure existante ;

En aucun cas le montant estimé de la non-conformité ne pourra être déduit par le client des factures du fournisseur ; Le contrôle de la non-conformité est effectué par nos services qualité, il s'appuie, entre autre sur les normes d'aspect des vitrages établies par la branche professionnelle de la Miroiterie (FFPV Aspect des vitrages) ; Si la non conformité se trouve avéré et de la responsabilité du fournisseur, nous procéderons au remplacement de la marchandise et établirons l'avoir correspondant.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de difficultés pour l'exécution ou à l'occasion de toutes conventions, toutes les contestations, quel qu'en soit l'objet, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de La Roche S/Yon, même en cas de stipulation contraire sur les lettres, factures ou ordres d'achats de nos clients, de même qu'en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou d'appel incident.

Les différents modes de livraison ou de règlement n'apportent ni novation, ni dérogation à cette attribution exclusive de juridiction.

RÉSERVES ET PROPRIÉTÉ

Nous nous réservons la propriété de la marchandise jusqu'au paiement complet du prix de vente tel qu'il a été précisé par les dispositions de la loi n° 80 – 535 du 12 mai 1980 – J.O. du 13 mai 1980. En cas de paiement partiel ou de non-paiement, la reprise de nos produits en totalité ou partiellement pourra être sollicitée par simple présentation de requête au Président du Tribunal de Commerce du lieu où se trouve la marchandise.

Cette action sera possible même en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens. Les risques de ladite marchandise incombent néanmoins au client dès la mise à disposition de celle-ci conformément aux conditions générales régissant le présent contrat.